



APPEL A PROJETS 2023

Expérimentation France Travail

**Accompagnement rénové
des bénéficiaires du revenu de solidarité active**

Département de l'Aveyron

Préambule

En septembre 2022 le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion a initié l'expérimentation de France Travail sur la thématique de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du revenu de solidarité active, qui pourront bénéficier de 15 à 20 heures d'activité par semaine afin de pouvoir revenir dans l'emploi.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPiE) que le Département de l'Aveyron met en place depuis juillet 2021 et de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) qui a permis depuis 2019 d'accélérer le processus d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active et en leur proposant des dispositifs d'accompagnement comme la garantie d'activité.

L'appel à candidature du ministère a été notifié aux Départements le 30 septembre 2022, et 18 territoires d'expérimentation ont été retenus au niveau national. Ce sont globalement 40 000 bénéficiaires du RSA en France qui bénéficieront de cet accompagnement rénové sur les années 2023- 2024.

Le Département de l'Aveyron a été retenu pour mener l'expérimentation France Travail sur l'accompagnement rénové des bénéficiaires. Cette expérimentation est conduite entre mai 2023 et décembre 2024 sur le territoire d'action sociale de Villefranche de Rouergue / Decazeville, auprès de 1 800 bénéficiaires du revenu de solidarité active.

L'expérimentation menée en Aveyron contribue, avec les 17 autres territoires, à l'expérimentation nationale France Travail.

I- L'expérimentation France travail

La candidature du Département de l'Aveyron pour déployer l'expérimentation a été retenue en décembre 2022, à l'échelon du territoire d'action sociale de Villefranche-de Rouergue - Decazeville.

France travail est une dynamique partenariale qui a pour objectif de mieux coordonner l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi d'un territoire pour favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

L'expérimentation permet de tester des modalités de partenariat renforcées entre le Département et Pôle Emploi, en s'appuyant sur les compétences, les expertises et les ressources présentes.

L'expérimentation France Travail s'inscrit dans la continuité du Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPiE) et des actions du Programme de mandature L'Aveyron se bouge 2021/2028 :

Les objectifs sont notamment :

- de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans un objectif d'insertion professionnelle et d'un retour plus rapide vers l'emploi,
- de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'emploi autour d'une action pour l'emploi et le recrutement (mobilisation pour le recrutement dans les métiers en tension.)

Cette dynamique permet de poursuivre, compléter et renforcer les travaux menés depuis 2021 et qui ont permis :

- l'accélération de l'orientation des bénéficiaires du RSA en 30 jours maximum et proposer un premier rendez-vous d'accompagnement en 15 jours,
- le développement de la Garantie d'Activité.

L'expérimentation France travail repose sur 5 piliers :

- Le diagnostic et l'orientation partagés entre le Département et Pôle Emploi de chaque bénéficiaire du RSA,
- Un accompagnement plus intensif de chaque bénéficiaire du RSA, permettant d'accomplir 15 à 20 heures d'activité par semaine dans un objectif de retour à l'emploi,
- Un rapprochement des services d'accompagnement et du monde de l'entreprise,
- La modernisation des outils numériques favorisant le suivi de parcours des bénéficiaires du RSA, de l'offre d'insertion et des offres d'emploi,
- Une gouvernance partagée entre le Département et L'Etat.

L'accompagnement rénové des allocataires du revenu de solidarité active.

Les objectifs par rapport aux bénéficiaires du RSA sont :

- d'accompagner 100% des bénéficiaires du RSA sur un territoire donné,
- de montrer qu'une action plus collective et intensive sur l'orientation et l'accompagnement des personnes conduit à une meilleure insertion vers et dans l'emploi,
- de se rapprocher des entreprises qui ont des besoins en recrutement sur le territoire

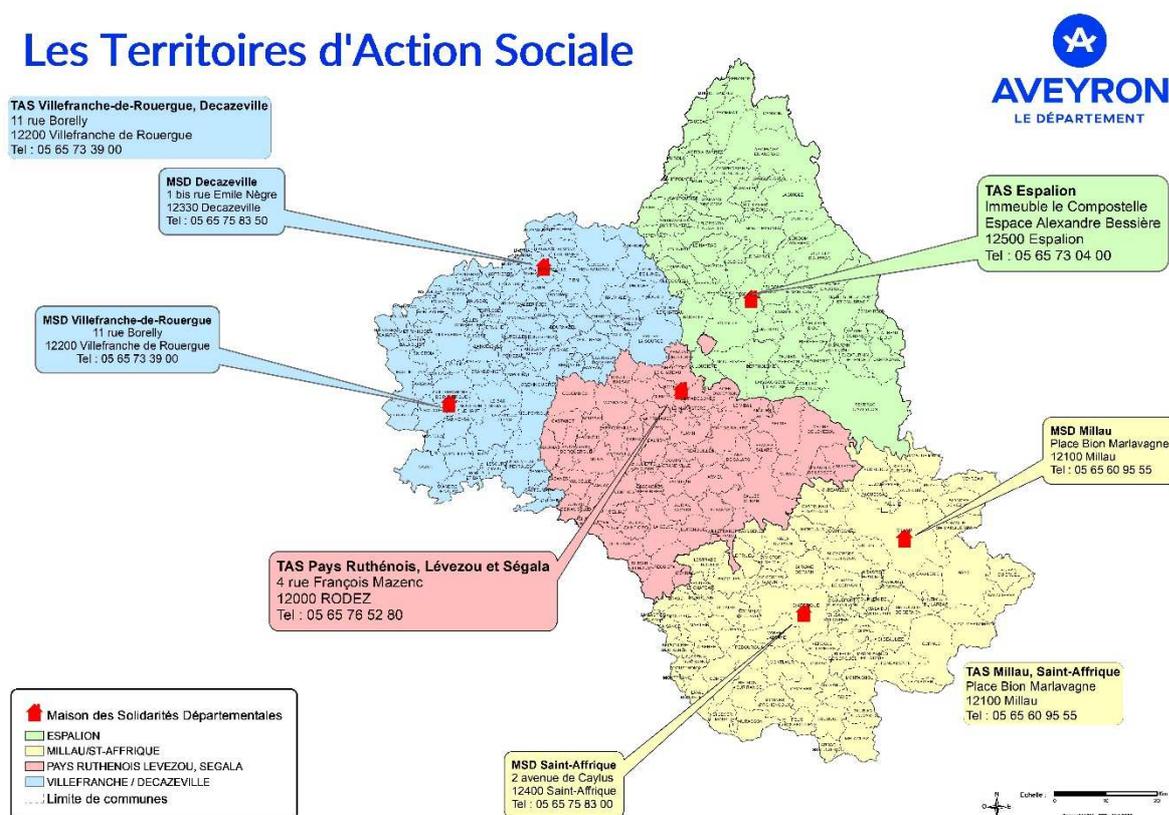
Les principes d'organisation communs à tous les départements qui expérimentent sont par ailleurs :

- Un premier entretien partagé de diagnostic mené en binôme par le Département et Pôle Emploi. Ce binôme propose une orientation de la personne selon son profil.
- Un accompagnement intensif, avec une taille de portefeuille resserrée par professionnel (référence 1 pour 50 personnes)
- Un suivi intensif du bénéficiaire du RSA avec des échanges fréquents et une définition partagée des 15h-20 h d'activités d'accompagnement (sauf empêchement légitime)
- Un contrat d'insertion pour 100% des personnes

II- Le territoire d'expérimentation en Aveyron

Le Département a proposé de conduire l'expérimentation sur le territoire d'action sociale de Villefranche de Rouergue – Decazeville.

Les Territoires d'Action Sociale



Le territoire retenu pour mener l'expérimentation France travail couvre le bassin d'emploi de Decazeville – Villefranche de Rouergue, et 7 intercommunalités :

- Decazeville Communauté,
- Communauté de communes du Grand Figeac pour 6 communes situées en Aveyron,
- Communauté de communes du Pays Rignacois,
- Communauté de communes de Conques Marcillac
- Communauté de communes du Plateau de Montbazens
- Ouest Aveyron Communauté,
- Communautés de communes du Bas ségala,

Ce territoire regroupe 82 338 habitants et une population active de de 46 262 habitants.

Ce territoire compte au 31 /12/ 2022, 1 576 foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active, ce qui représente 1 825 bénéficiaires du RSA inscrit dans une démarche d'insertion.

Territoire expérimentation France travail en Aveyron						
Territoire d'Action Sociale de Villefranche de Rouergue / Decazeville						
Aveyron			Données 31/12/2022			
Population	279 595					
Population active	161 222	58%				
Foyers Brsa	4 286	2,65 % de la population active				
Bénéficiaires du RSA	4 860					
Territoire MSD Decazeville			Territoire MSD Villefranche de Rouergue			
Population	43 146			Population	39 192	
Population active	24 150			Population active	22 112	
Foyers Brsa	830	3,44%		Foyers Brsa	746	3,37%
Bénéficiaires du RSA	959			Bénéficiaires du RSA	866	
Decazeville Communauté			CC Ouest Aveyron Communauté			
Population	18 634			Population	27 341	
Population active	10 172	55%		Population active	15 517	57%
Foyers Brsa	519	5,10%		Foyers Brsa	585	3,77%
Bénéficiaires du RSA	605			Bénéficiaires du RSA	670	
CC Figeac (partie Aveyron)			CC Aveyron Bas Ségala Viaur			
Population	7 024			Population	5 668	
Population active	3 954	56%		Population active	3 130	55%
Foyers Brsa	132	3,34%		Foyers Brsa	94	3,00%
Bénéficiaires du RSA	147			Bénéficiaires du RSA	113	
CC Conques Marcillac			CC Montbazens			
Population	12 048			Population	6 183	
Population active	6 857	57%		Population active	3 465	56%
Foyers Brsa	126	1,84%		Foyers Brsa	67	1,93%
Bénéficiaires du RSA	145			Bénéficiaires du RSA	83	
CC Pays Rignacois						
Population	5 440					
Population active	3 167	58%				
Foyers Brsa	53	1,67%				
Bénéficiaires du RSA	62					
Total TAS Villefranche - Decazeville						
Population	82 338					
Population active	46 262					
Foyers Brsa	1 576	3,41%				
Bénéficiaires du RSA	1 825					

Avec une moyenne de 3,41 % de bénéficiaires du RSA par rapport à la population active, c'est le secteur de l'Aveyron qui concentre le plus de situation de précarité, dont notamment le bassin de Decazeville avec un taux de 5,10 %.

Ce territoire a été choisi pour (ou dans l'objectif de) lui faire bénéficier des moyens (humains, financiers) qui seront mobilisés grâce à cette expérimentation.

Ce territoire offre l'avantage de bénéficier (ou disposer) d'une coordination déjà réelle entre les services des maisons des solidarités départementales et des agences de Pôle emploi.

Le profil socio- démographique des bénéficiaires du RSA

	Brsa accompagnés	Orientation		
		Orientation Emploi	Orientation Sociopro	Orientation Sociale
Total	1825	628	319	878
moins de 25 ans	73	3	26	44
25 à 29 ans	261	109	54	98
30 à 39 ans	520	197	87	236
40 à 49 ans	578	282	86	210
50 à 59 ans	260	37	53	170
60 ans et plus	133	0	13	120
Femme	946	253	144	549
Homme	879	375	175	329
Personne seule sans enfant	929	400	151	378
Personne seule avec enfant	388	101	49	238
Couple sans enfant	107	39	40	28
Couple avec enfant	401	88	79	234
moins 6 mois	432	167	97	168
6 mois à 1 an	293	125	59	109
1an à 2 ans	406	149	79	178
2 ans à 5 ans	407	120	72	215
5 ans et plus	287	67	12	208

L'expérimentation France travail portant sur l'accompagnement rénové des allocataires du revenu de solidarités active est déployée en deux temps :

- A compter de mai 2023, un premier périmètre comprenant le territoire de Decazeville communauté et Capdenac.
- Puis progressivement à compter de septembre 2023, sur la totalité du territoire d'action sociale de Villefranche de Rouergue – Decazeville.

III- Objet de l'appel à projet

Le cadre d'intervention : l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

Le bénéficiaire du RSA, dès lors qu'il perçoit l'allocation est tenu de s'engager dans un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle. Ce projet d'insertion est défini avec son référent unique et matérialisé dans un contrat d'engagement réciproque ou un plan personnalisé d'accès à l'emploi.

Au-delà de l'accompagnement proposé par le référent unique, l'objectif de l'expérimentation France Travail est de permettre à chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active d'accomplir 15 à 20 heures d'activité par semaine, dans le but de revenir vers l'emploi.

Les modalités d'orientation et la désignation de la structure en charge de l'accompagnement sont définies de la manière suivante:

Faisceau d'indice (combinaison des critères)	Dominante correspondante	Structures en charge de l'accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité vers l'emploi Pas de difficulté sociale majeure empêchant le retour à l'emploi 	Dominante emploi	<ul style="list-style-type: none"> Pôle Emploi Talenvies, Espace Emploi Formation Conques Marcillac BGE; Talenvies (création d'entreprise) Mission Locale Départementale (jeunes – 26 ans) Mutualité Sociale Agricole (régime agricole)
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité vers l'emploi mais rencontrant quelques difficultés sociales qui n'empêchent pas la reprise d'activité 	Dominante équilibrée	<ul style="list-style-type: none"> Pôle Emploi (accompagnement global) ou Département (accompagnement global)
<ul style="list-style-type: none"> Pas de disponibilité immédiate vers l'emploi et freins périphériques importants 	Dominante sociale	<ul style="list-style-type: none"> Département Mutualité Sociale Agricole

En fonction de la dominante retenue, les bénéficiaires du RSA sont engagés à accomplir 15 à 20 heures d'activité par semaine selon les principes suivants :

Référentiel d'accompagnement et d'activité des bénéficiaires du RSA	
Référent unique	1 heure d'entretien entre le Brsa et son référent unique tous les 15 jours
Accompagnement collectif	4 h 30 d'atelier collectif par semaine (1 ou plusieurs ateliers)
Activité en structure	5 heures d'activité en structure partenaire ou en entreprise
Activité personnelle	5 heures d'activité personnelle par semaine

L'appel à projet, a pour objet de soutenir le développement d'activités qui seront proposées aux bénéficiaires du revenu de solidarité active dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Ces activités doivent permettre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active de les aider à lever les freins à l'emploi afin de les faire reprendre une activité professionnelle à terme.

Les projets présentés par les partenaires s'inscriront prioritairement dans les thématiques suivantes :

	Thématique	Objectifs	Activités-Actions Individuels et ou collectifs
1	Accompagnement personnalisé vers l'emploi	Définition d'un projet professionnel	Technique de Recherche d'Emploi Atelier CV Atelier Lettre de motivation Atelier présentation personnelle Atelier aide à la définition d'un projet (connaître les métiers existants par secteurs d'activités-Métiers en Tension)
2	Accompagnement personnalisé vers l'emploi	Définition d'un projet de formation professionnelle	Connaissance des métiers en tension et des formations existantes pour y accéder Aide à la recherche de formation par secteur d'activité Aide à la recherche d'un financement
3	Accompagnement personnalisé vers l'emploi	Remobilisation vers la socialisation et l'emploi Français à visée professionnelle, remise à niveau, compréhension des consignes professionnelles, de travail.	Expérimenter ses possibles (Théâtre, mise en situation, Impro...) Activités culturelles Activités manuelles Atelier Image de soi Atelier Cuisine Atelier de lien social Insertion par l'Activité Economiques Activités sportives adaptées à chacun Gestion du stress

4	La levée des freins à l'emploi	Accompagnement à la mobilité	Connaître son territoire Apprendre à se déplacer Connaissance des actions et des aides existantes en matière de mobilité Déplacements éco responsables
5	La levée des freins à l'emploi	Soutien pour l'accueil et la garde des enfants Soutien aux femmes avec enfants pour les accompagner vers l'emploi	Connaissance des modes de garde, des solutions possibles et des aides Freins matériels et freins psychologiques Accompagnement à la parentalité
6	La levée des freins à l'emploi	Soutien pour l'accès aux soins, y compris psychologiques Soutien pour la prise en charge des addictions	Prévention : hygiène, santé, santé mentale, équilibre alimentaire, groupe de parole, Favoriser l'accès aux soins Activités sportives Gestion du stress
7	La levée des freins à l'emploi	Accès et maintien dans un logement	Accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement Entretien et nettoyage du cadre de vie Eco-gestes Aide à la réduction des factures d'énergie et ressources
8	La levée des freins à l'emploi	Accompagnement renforcé des travailleurs indépendants Accompagnement renforcé des exploitants agricoles	
9	Accès aux droits	Accompagnement dans l'accès aux droits	Savoir repérer les structures relais de son territoire et savoir les solliciter
10	Insertion numérique	Accompagnement dans l'aptitude à mener des démarches en ligne	Lutter contre la fracture numérique Eco-gestes numériques

Public cible :

Les actions seront proposées à l'attention des bénéficiaires du RSA, et pourront mixer d'autres publics, en démarche d'insertion ou non.

Période de réalisation de l'opération :

Les actions seront réalisées sur la période de l'expérimentation, soit sur les années 2023 et 2024.

Durée de l'opération :

Les opérations peuvent être ponctuelles ou être renouvelées et s'inscrire dans la durée.

Montant minimum du projet :

Pas de montant minimum

Taux d'intervention maximum :

Les projets seront financés jusqu'à 80 % dans le cadre de l'expérimentation.

IV-Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature devront être transmis,

- **avant le 31 juillet 2023**, pour les projets pouvant être engagés dès le mois de septembre 2023,
- **avant le 30 septembre 2023**, pour les projets pouvant être engagés avant le mois de décembre 2023,
- en version dématérialisée transmise à l'adresse suivante : dei@aveyron.fr

Documents à fournir :

- Un courrier à l'attention du Président du Département,
- Le dossier CERFA 12156*06
- Les statuts de l'association (si premier partenariat avec le Département).

Contacts

Direction emploi insertion – Madame Julie GARES – 05 65 73 67 31 – julie.gares@aveyron.fr

Territoire d'action sociale – Madame Anne RAQUET – 05 65 75 83 57 – anne.raquet@aveyron.fr

V- Sélection des projets et modalités de partenariat

L'instruction des dossiers sera réalisée par les services du Département de l'Aveyron.

Critères de sélection des projets :

- Contribution aux objectifs de l'expérimentation France travail,
- La cohérence du projet avec les objectifs poursuivis,
- Le nombre de participants accompagnés et les résultats attendus,
- La proportionnalité des moyens,
- L'expérience du porteur de projet dans le domaine de l'emploi et de l'insertion,
- La capacité du porteur de projet à mettre en œuvre son opération.

Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses permettant le déploiement d'une activité au profit des bénéficiaires du RSA.
Sont retenues les dépenses en moyens humains et logistiques.

Les dépenses d'investissement ou liées à l'achat de matériel seront également retenues si elles sont en lien direct avec la réalisation de l'activité proposée.

Les partenariats seront validés par la commission permanente du Département de l'Aveyron.

Les projets retenus donneront lieu à la signature d'une convention conclue entre le Département de l'Aveyron et les porteurs de projets avant la fin de l'année 2023.

La convention aura pour objet de préciser le montant et les modalités de versement de l'aide financière, les engagements de chacune des parties et les modalités de restitution des actions menées (bilan annuel).

Obligation des partenaires / structures retenues :

- Les bénéficiaires et les organismes mettant en œuvre les projets avec le financement de l'appel à projet respecteront les obligations de publicité et d'information posées par le Département de l'Aveyron.
- Les bénéficiaires rendront compte du déroulement de leur activité en fournissant un bilan de l'opération afin de contribuer à l'expérimentation France Travail.